

Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

Un dispositif expérimental en Pays de la Loire



Formaliser et valoriser des actions
de coordination pluriprofessionnelles

Partager des compétences et des connaissances

Rompre l'isolement

Une ESP CLAP, c'est...

➔ une équipe locale :

Au minimum 2 professionnels de santé, dont 1 médecin généraliste...

... qui se coordonnent autour de leur patientèle commune...

... sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction de leurs besoins.

L'ESP CLAP formalise dans un projet de santé cette coordination pluriprofessionnelle, en choisissant **parmi les actions pré-identifiées ci-dessous** :

- Réunions de concertation pluriprofessionnelles sans les patients
- Réunions de concertation pluriprofessionnelles en présence du patient, par exemple visites à domicile communes
- Plans Personnalisés de Santé pour améliorer l'accompagnement des situations complexes
- Protocoles pluriprofessionnels pour organiser les prises en charge
- Actions de prévention ou d'éducation thérapeutique (si l'ESP CLAP se structure sous forme d'association loi 1901)

Le projet de santé est évolutif, de nouvelles actions peuvent être ajoutées et de nouveaux membres peuvent s'associer à l'équipe.

➔ Les modalités d'organisation de l'ESP CLAP

- Pas de structuration juridique obligatoire, ni de locaux communs
- Un financement individuel et forfaitaire pour les actions mises en place
- La possibilité de faire partie de plusieurs ESP CLAP
- La nécessité d'avoir une messagerie sécurisée pour échanger entre professionnels de santé

Professionnels de santé du premier recours en ESP CLAP

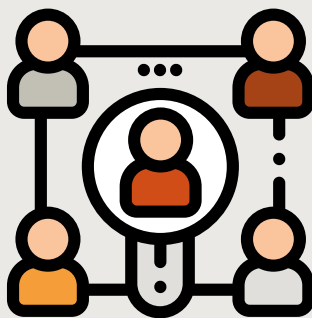
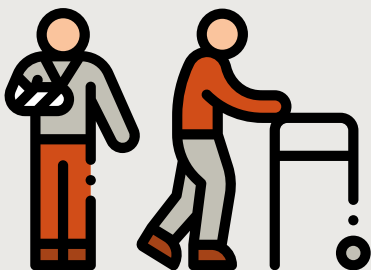
- Professions médicales : médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes
- Pharmaciens et biologistes
- Auxiliaires médicaux : infirmiers, masseurs-kinésithérapeute, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, diététiciens

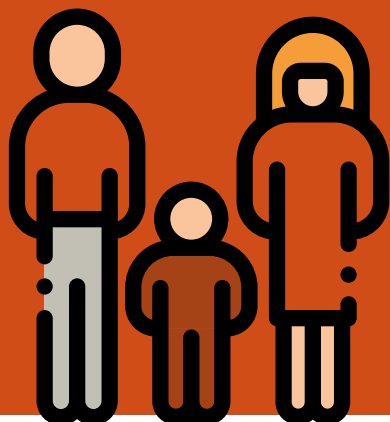


➔ Se coordonner en ESP CLAP, c'est plus...

- de sécurité pour le patient et pour les professionnels de santé
- d'échanges
- d'informations et de compétences partagées pour améliorer les pratiques professionnelles
- de coordination

... pour une meilleure prise en charge.





Comment se constituer en ESP CLAP ?

- Constituer l'équipe
- Rencontrer l'association ESP CLAP
- Identifier les thématiques
- Rédiger conjointement un projet de santé
- Etre reconnu par l'Agence Régionale de Santé
- Mettre en place des actions coordonnées

Un accompagnement est proposé pour ces démarches par les délégations territoriales de l'ARS et l'association régionale ESP CLAP. L'association propose aux équipes un compagnonnage local et met à disposition des outils.

Un dispositif régional expérimental

L'article 64 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a introduit dans le Code de la santé publique les dispositions relatives aux Equipes de Soins Primaires (ESP).

Ainsi, selon les dispositions de l'article L. 1411-11-1 de ce code :

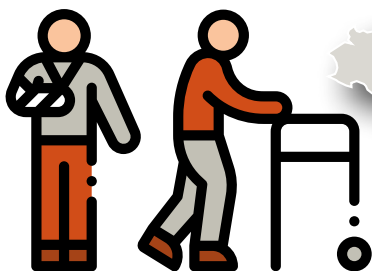
« Une équipe de soins primaires est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins généralistes de premier recours, choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours définis à l'article L. 1411-11 sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Elle peut prendre la forme d'un centre de santé ou d'une maison de santé. »

L'ARS et les Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (URPS) des Pays de la Loire ont mis en place un dispositif expérimental permettant à des professionnels de santé de premier recours libéraux de formaliser une coordination dans un cadre alternatif à ceux des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et des Centres de Santé : les Équipes de Soins Primaires Coordonnées Localement autour du Patient (ESP CLAP). Ce nouveau mode d'organisation doit permettre à des professionnels de santé libéraux isolés d'initier des démarches d'exercice coordonné.

L'expérimentation, d'une durée de deux ans, est portée sur les 5 départements des Pays de la Loire.

Une association régionale réalise la gestion administrative et financière du dispositif. L'ARS des Pays de la Loire finance les actions de coordination. Ce financement est conditionné à :

- la rédaction d'un projet de santé,
- l'enregistrement de l'ESP-CLAP par l'ARS,
- la signature d'une convention entre les professionnels de l'ESP-CLAP et l'association régionale.





**Vous souhaitez aller plus loin dans votre réflexion,
vous pouvez contacter l'Association des ESP CLAP des Pays
de la Loire ou l'ARS Pays de la Loire.**

Association des ESP CLAP des Pays de la Loire

Tél. : 06 65 18 11 44
contact@esp-clap.org

Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Tél. : 02 49 10 40 00
ARS-PDL-DAS-ASP@ars.sante.fr

Cette plaquette a été réalisée en Pays de la Loire en partenariat : APMSL, ARS, Association des ESP CLAP des Pays de la Loire, Assurance Maladie, C3SI, Conseil Régional, Inter-URPS.

Soutien technique et logistique



Avec la participation de



Soutien financier



et avec le soutien de

